

2017-03

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le dix mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame JEGAT Annie, Maire.

Étaient présents : JEGAT Annie, DURIN Philippe, GUYOMARD Rémi, NAVE Alain, HUNKELER Christine, CLATOT Benoit, DESOMBRE Françoise, GUERARD Annick, MARTINE Géraldine, CORNU Etienne, DUFOUR Xavier, DRIEUX Dominique,

Était absent (s) excusé(s) : CRETAIGNE Patricia, QUIESSE Dominique,

Était absente non excusée : BETON Catherine,

Date de convocation : 04 mai 2017

Secrétaire de séance : M. DURIN Philippe

Délibération n° 19-2017 . Retrait des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie du SDE76,

Mme Le Maire expose :

VU :

- les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76,
- la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

□

CONSIDERANT :

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces quarante-et-une communes dans le SDE76 ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes ni pour le SDE76,
- que le retrait de ces quarante-et-une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du SDE76 dans les conditions de majorité requises lors de sa création,
- que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du SDE76, tout en permettant la conservation de son personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils,
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

Il est proposé :

- d'accepter le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à 11 pour et 1 abstention :

- le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Epinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hérouville, d'Houpeville, d'Isneauville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76

Délibération n° 20-2017. Groupe scolaire – réhabilitation et extension :

Mme le maire expose que la CDC et le Crédit agricole refusent d'accorder un prêt de 200 000,00€ , emprunt nécessaire pour équilibrer le budget,

Il convient de préciser que l'appel d'offres a été lancé, les réponses obtenues sont au-dessus des estimations initiales. Les propositions présentées par Mme Thibault pour réduire la dépense ne sont pas suffisantes pour que le projet rentre dans l'enveloppe prévue.

Le projet de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire doit donc être revu à la baisse.

Après concertation de l'ensemble des membres présents du conseil municipal , il a été décidé de ne plus faire d'extension et de se limiter au projet de réhabilitation du groupe scolaire existant.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Plateau de Martainville)

M.Nave expose :

L'élaboration du PLUi entre dans une phase active. Les bureaux d'études GeoDev et Auddicé ont démarré les premières études de terrain et réunions en mairie.

Le PLUi couvre les 13 communes du Plateau de Martainville et est conduit par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin . Mme Julie VALLOIS est la chargée de mission qui gère ce projet.

Le PLUi sera élaboré en étroite concertation avec les élus, les administrations et la population.

A cette fin, un site WEB va être créé et accessible par tous les habitants pour suivre l'élaboration du PLUi, un cahier de concertation sera tenu à disposition des habitants en mairie pour noter les remarques, observations ou questionnements

Le délai d'élaboration sera d'environ 44 mois à compter d'avril 2017 :

8 mois pour le diagnostic territorial,

6 mois pour le PADD (Projet Aménagement et de Développement Durable)

14 mois pour les pièces réglementaires

16 mois pour la procédure administrative dont l'enquête publique

Questions diverses :

La liste des apiculteurs volontaires, pour l'année 2017, acceptant de recueillir gracieusement les essaims d'abeilles dans le canton est disponible sur le site d'Auzouville sur ry ou dans le panneau d'affichage de la mairie.

Prochaine réunion de conseil municipal : le mardi 20 juin 2017 à 20h30

Annie Jégat

Philippe Durin

Rémi Guyomard

Alain Nave

Christine Hunkeler

~~Catherine Béton~~

~~Dominique Quiesse~~

Benoit Clatot

Etienne Cornu

~~Patricia Crétaigne~~

Françoise Desombre

Xavier Dufour

Dominique Drieux

Annick Guérard

Géraldine Martinesde76,fr